



**HAL**  
open science

**“ J’ai tout oublié ; il n’en faut plus parler. ” Splendeurs  
et misères des mémorialistes devant le gouvernement des  
familles**

Yohann Deguin

► **To cite this version:**

Yohann Deguin. “ J’ai tout oublié ; il n’en faut plus parler. ” Splendeurs et misères des mémorialistes devant le gouvernement des familles. Jérôme Luther Viret. Le Gouvernement domestique en France : défaillances, trahisons et réconciliations (Moyen-Âge-Époque moderne), 62, CRULH, pp.167-183, 2018, 2-85730-069-7. hal-02055342

**HAL Id: hal-02055342**

**<https://hal.science/hal-02055342>**

Submitted on 3 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« J'ai tout oublié ; il n'en faut plus parler. »**

## **Splendeurs et misères des mémorialistes devant le gouvernement des familles**

(Yohann Deguin)

Les mémorialistes se trouvent souvent dans une situation de conflit avec l'autorité et ses représentants. Ceux qui entreprennent d'écrire leurs Mémoires, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le font souvent au gré d'une rupture avec le monde social. « Exil, disgrâce, retrait du monde » constituent en effet l'un des lieux communs du pacte mémorialiste<sup>1</sup> : « la situation d'exil et de retraite volontaire favorise la rétrospection et souvent l'introspection. [...] Les grands adhèrent à une représentation binaire du monde : d'un côté la cour, de l'autre le désert et l'exil. Etre hors de la cour, c'est être en exil et dans la solitude. Celle-ci est propice au retour sur soi, à la concentration, au loisir »<sup>2</sup>. Marginaux aux yeux de la cour, les mémorialistes se trouvent aussi, souvent, en marge du jeu familial : cadets comme le cardinal de Retz, héritiers par défaut après la mort d'un aîné comme Bussy-Rabutin, femmes héritières à défaut d'héritier mâle, comme Anne-Marie-Louise d'Orléans-Montpensier ou Catherine de la Guette. Dans cette position de double écart par rapport à la norme sociale, ils doivent affirmer leur existence en dépit d'une place initialement secondaire au sein de la lignée. En cela, la question des trahisons et des conflits familiaux – notamment avec le gouvernement de la famille, qu'il s'agisse du chef de la maison aristocratique, du père, de leurs représentants ou d'instances collectives – est problématique, pour le mémorialiste. En effet, s'il se place en défaut de l'autorité consacrée, il rend légitime la situation d'exil ou de marge dans laquelle il se trouve et risque d'établir un discours anti-apologétique. Or, les Mémoires, récits autobiographiques, ne peuvent pas constituer une charge contre leurs auteurs. Coupable d'entrave au respect de l'autorité consacrée des pères et des aînés, le mémorialiste doit prévenir les accusations d'un lecteur averti et « bienveillant » ; et afin de ne pas rompre l'engagement à la sincérité qu'appelle l'écriture autobiographique, il lui faut intégrer à son discours des conflits avec l'autorité, qui le mettent en défaut d'exemplarité. Le mémorialiste se trouve alors, lorsqu'il relate un conflit familial, sur un fil entre un discours de justification et un discours qui doit neutraliser sa culpabilité, pour assurer l'efficacité de sa posture d'aristocrate exemplaire.

Il convient donc de se demander comment, à défaut de pouvoir nier les conflits, les mémorialistes vont les reconstruire afin de mettre en scène une paix familiale retrouvée et assurer un équilibre entre une parole d'opposition au gouvernement familial et une parole qui ne remet pas en cause l'harmonie sociale. Celle-ci est en effet nécessaire à la solidarité familiale de laquelle l'aristocrate tire sa légitimité et avec elle sa liberté à prendre la parole dans des Mémoires. C'est, en effet, là qu'est contenue toute la tension à laquelle se confrontent les écrivains : il faut à la fois raconter les actions d'éclat du mémorialiste glorieux qui se soulève contre l'autorité, et raconter son échec sans que s'érode la posture héroïque et exemplaire qu'on édifie.

---

<sup>1</sup> Emmanuèle Lesne-Jaffro isole sept lieux communs, qui lui semblent constituer le pacte mémorialiste : l'exil, la disgrâce ou la retraite, le plaisir de l'écriture ou de la remémoration, l'engagement à la sincérité ou l'évocation de l'autocensure, les bons originaux, la désignation du destinataire et l'ambition exemplaire, la définition de la matière des Mémoires, l'évaluation du style. *La Poétique des Mémoires*, Paris, Champion, 1996, p. 226.

<sup>2</sup> *Ibid.*

On soutiendra l'hypothèse selon laquelle le mémorialiste envisage la réconciliation comme son fait propre et que l'écriture mémorielle prend en charge une amnésie consentie autant qu'une repentance exemplaire qui neutralise la situation marginale du mémorialiste. On verra d'abord quelles images d'eux-mêmes les mémorialistes tendent à fonder dans leurs textes, au sein du conflit, qu'ils s'érigent en hérauts de l'intérêt de la lignée ou qu'ils rêvent un gouvernement domestique idéal. On envisagera ensuite la réconciliation comme une construction narrative attachée à l'*ethos* aristocratique du mémorialiste, lequel obtient sa légitimité à prendre la plume parce que, précisément, il s'inscrit du rétablissement de la paix des familles.

### Images du mémorialiste au sein du conflit

Le récit des conflits domestiques, à l'inverse des conflits nationaux, militaires ou diplomatiques, n'est jamais motif de gloire ni de fierté. La disgrâce du mémorialiste aux yeux de l'instance de légitimation familiale apparaît ou bien comme une honte, ou bien comme une injustice, qui consacre la mise à l'écart de l'auteur dans le monde. Le « vilain petit canard », parce qu'il est mis en marge du cercle familial pour diverses raisons, se trouve dans la nécessité de justifier de cette situation et de donner à voir une représentation de soi qui neutralise sa qualité d'*outsider*, d'« ours mal léché »<sup>3</sup>.

Loin de s'enraciner dans une geste familiale, et de donner tout son éclat à un nom, ils se désarment. Si les mémorialistes se mettent si peu en position de réellement tester, c'est qu'ils sont de bien piètres héritiers, et des dépositaires quelque peu infidèles. Ils ont surtout le sentiment de n'avoir à compter que sur eux, et d'avoir été souvent trahis par les solidarités traditionnelles. [...] De ce point de vue, les Mémoires expriment moins un état de la société que sa dissolution, et le mémorialiste a toujours quelque chose d'un orphelin.<sup>4</sup>

Le mémorialiste serait ainsi, par la nature même de son geste d'écriture, hors des champs familiaux, en situation d'opposition ou d'écart. « Piètre héritier » ou « dépositaire infidèle », il irait à l'encontre des intérêts du groupe social pour privilégier des intérêts particuliers, au sein d'un récit à la première personne, donc individuel et individualiste. Cela ne nous semble que partiellement vrai. En effet, s'il existe indéniablement un moment où le mémorialiste représente une situation de rupture vis-à-vis de la famille et de son gouvernement, ce ne peut être qu'une situation temporaire, et mal vécue. Ni l'ordre social, ni les destinataires directs du texte, en réalité, ne pourraient accorder le moindre crédit à un aristocrate déraciné, « orphelin »<sup>5</sup>. Le sentiment de trahison ressenti par le mémorialiste doit être envisagé comme un *ethos*<sup>6</sup>, c'est-à-dire une « image de soi que l'énonciateur impose dans son discours afin d'assurer son impact »<sup>7</sup>, qui renverse les paramètres du conflit. En se posant comme victime, le mémorialiste s'absout d'emblée de toute faute dans le conflit et le lecteur peut ainsi adhérer à sa vérité. Aux solidarités traditionnelles vont donc en effet se substituer des solidarités nouvelles, dont le mémorialiste est

---

<sup>3</sup> Les deux expressions sont empruntées à Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994, p. 25

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 74-75.

<sup>5</sup> Il faut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle, et M<sup>me</sup> de Staël-Delaunay, pour voir une orpheline – ou quasi – écrire des Mémoires qui font de cette absence de parenté originelle un paradigme fondateur du récit. Du reste, pourquoi s'adonner au récit généalogique si l'on est un « piètre héritier » dénué de toute généalogie, en qualité d'orphelin ?

<sup>6</sup> Sur cette notion, voir Jérôme Meizoz, *Postures littéraires. Mises en scène modernes de l'auteur*, Genève, Slatkine, 2007 et Ruth Amosy, *La Présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

<sup>7</sup> Jérôme Meizoz, *op. cit.*, p. 22.

le tributaire. La présentation des acteurs de la brouille familiale sert ainsi à redéfinir le cercle relationnel où les dynamiques interpersonnelles sont au service de l'affirmation d'un moi et de ses positions. Victime du conflit, qu'il rappelle certes pour le témoignage, mais aussi pour affirmer son identité, soit par opposition, soit en prenant parti, le mémorialiste est aussi l'instigateur de la réconciliation, le pénitent, celui vers lequel la compassion du lecteur doit être dirigée.

### ***La lignée comme caution d'une opposition au gouvernement familial***

Dressés contre l'autorité du gouvernement familial, les mémorialistes font régulièrement appel aux intérêts supérieurs de la lignée pour justifier leurs actions. Anne-Marie-Louise d'Orléans-Montpensier<sup>8</sup>, dite la Grande Mademoiselle, est à la fois fille de Gaston d'Orléans et cousine de Louis XIV. Elle se situe ainsi au sein d'un double système d'allégeance et se doit à deux pôles d'autorité qui s'opposent : d'une part, son père, d'autre part le roi, son chef de famille. Son récit de la Fronde, à laquelle elle prend part, contient une scène conflictuelle entre elle et son père. En effet, Gaston d'Orléans entreprend de traiter avec la cour sans se soucier de la situation des autres vaincus de la Fronde, sa fille incluse. Elle écrit :

Je lui dis : « Quoi ! Vous abandonnez M. le Prince et M. de Lorraine ! » Il me répliqua encore la même chose. Je le suppliai de me dire si je serais chassée ; il me dit qu'il ne se mêloit point de ce qui me regardoit ; que je m'étois si mal gouvernée avec la cour, qu'il déclarait qu'il ne se mêlerait point de ce qui me regardoit, puisque je n'avois point cru ses conseils. Je pris la liberté de lui dire : « Quand j'ai été à Orléans, ç'a été par votre ordre ; je ne l'ai pas par écrit, parce que vous me le commandâtes vous-même ; mais j'en ai [de vos ordres par écrit] pour toutes les choses qui y étoient à faire, et même des lettres de Votre Altesse royale plus obligeantes qu'il ne m'appartenoit, où elle me témoigne des sentiments de bonté et de tendresse, qui ne m'eussent pas fait croire que Votre Altesse royale en dût user comme elle en use présentement. — Et l'affaire de Saint-Antoine, me dit-il, ne croyez-vous pas, Mademoiselle, qu'elle vous a bien nui à la cour ? Vous avez été si aise de faire l'héroïne, et que l'on vous ait dit que vous l'étiez de notre parti, que vous l'aviez sauvé deux fois, que, quoi qu'il vous arrive, vous vous en consolerez, quand vous vous souviendrez de toutes les louanges que l'on vous a données. » J'étois dans un grand étonnement de le voir en telle humeur. Je lui répartis : « Je ne crois pas vous avoir plus mal servi à la porte Saint-Antoine qu'à Orléans. J'ai fait l'une et l'autre de ces deux choses si reprochables par votre ordre ; et, si c'étoit encore à recommencer, je le ferois, puisque c'étoit de mon devoir de vous obéir et de vous servir. Si vous êtes malheureux, il est juste que j'aie ma part à votre mauvaise fortune ; et, quand je ne vous aurois pas servi, je ne lairrais pas d'y avoir participé. C'est pourquoi, il vaut mieux, à ma fantaisie, avoir fait ce que j'ai fait, que de pâtir pour rien. Je ne sais ce que c'est que d'être héroïne : je suis d'une naissance à ne jamais rien faire que de grandeur et de hauteur en tout ce que je me mêlerai [de faire], et l'on appellera cela comme l'on voudra ; pour moi, j'appelle cela suivre mon inclination et suivre mon chemin ; je suis née à n'en pas prendre d'autre. » Après que cette boutade [de Son Altesse royale] fut passée, il revint ; je le suppliai de me permettre de loger à Luxembourg, ne jugeant pas à propos d'être si près du Louvre, n'y allant pas. Il me répondit : « Je n'ai point de logement. » Je lui

---

<sup>8</sup> Elle rédige des Mémoires entre 1657 et 1688, au gré de ses exils successifs. A défaut d'une édition complète contemporaine, nous empruntons nos exemples à Anne-Marie-Louise d'Orléans-Montpensier, *Mémoires de M<sup>lle</sup> de Montpensier, petite-fille de Henri IV*, A. Chérueil (éd.), Paris, Charpentier, 1858, 4 vol.

dis : « Il n'y a personne céans qui ne me quitte le sien, et je pense que personne n'a plus de droit d'y loger que moi. » Il me répartit aigrement : « Tous ceux qui y logent me sont nécessaires, et n'en délogeront pas. » Je lui dis : « Puisque Son Altesse royale ne le veut point, je m'en vais loger à l'hôtel de Condé, où il n'y a personne. — Je ne le veux pas. — Où voulez-vous donc, Monsieur, que j'aïlle ? — Où vous voudrez. » et s'en alla.<sup>9</sup>

En dépit de la prolixité de la mémorialiste, on peut soulever plusieurs carences du récit, qui nous éclairent sur l'image de soi qu'elle construit. Le récit de ce moment de conflit avec son père est particulièrement intéressant dans son air de rapport factuel. En effet, la mémorialiste n'évoque qu'une émotion : son étonnement. L'injustice dont elle accuse son père n'est jamais une parole adressée directement à son lecteur. C'est le dialogue seul qui suggère l'injustice de traitement qu'elle subit. L'absence de commentaire laisse la postérité, grâce à un procédé de double-énonciation, seule juge d'une situation dont, en réalité, la mémorialiste rapporte à plaisir les termes dans une scène d'apparence brute, livrée à la vue du lecteur des Mémoires. C'est au cœur même du conflit, dans les paroles prononcées dans le moment remémoré que M<sup>lle</sup> de Montpensier donne à voir les termes de sa soumission à son père, et nie ainsi au cœur même du conflit toute prétention conflictuelle. En assurant Gaston d'Orléans de son obéissance, en renvoyant ses actions à la gloire de son nom et de son rang, Mademoiselle affirme avoir agi pleinement dans l'intérêt de sa famille et de son sang. Il y a bel et bien un conflit ouvert, ici, entre le père et la fille. Or, cette dernière fait appel à des valeurs familiales qui viennent renverser les paradigmes du gouvernement domestique pour placer son père en défaut devant ces dernières et se représenter elle-même comme l'assurance d'un devoir accompli. Ce déplacement de la question de l'autorité légale – le père – vers une autorité morale – le devoir envers le sang – permet à Mademoiselle de se soustraire à une autorité qui démissionne d'elle-même, comme l'indique les derniers mots rapportés, sans commentaires, du duc d'Orléans. De la sorte, Mademoiselle évite les accusations portées contre elle par son père et transforme sa rupture avec l'autorité paternelle en devoir, adoptant une posture héroïque qui s'accompagne d'une glorification du nom et de la lignée, tout à fait topique du récit mémorialiste.

Comme la Grande Mademoiselle, Marie Mancini<sup>10</sup> se situe entre deux régimes d'autorité et de gouvernement familial : Jules Mazarin, son oncle qui fait venir d'Italie ses sœurs et leurs enfants pour assurer l'établissement de sa famille en France, et Geronima Mazarin, sa mère, sont les détenteurs d'une autorité avec laquelle Marie Mancini affiche un conflit originel. En effet, en l'absence de père, ce sont des substituts qui organisent la vie et l'éducation de la jeune femme. Mais puisque ce gouvernement n'existe qu'au défaut d'un référent masculin qui serait la figure paternelle, il peut être dénoncé.

Dès l'âge de sept ans ma mère ne trouvant pas en moi cette beauté qu'elle voyait en ma sœur Hortense, aujourd'hui duchesse de Mazarin, me persuada d'entrer dans la Campo Marcio, qui est un couvent de l'ordre de Saint-Benoît, dans la pensée de me faire religieuse, espérant qu'une tante, que j'avais dans le même couvent, sous la direction de laquelle elle me mit, ne contribuerait pas peu à la faire réussir dans son dessein. Je passai deux années dans cette retraite, quand ma mère, qui véritablement ne m'aimait pas avec cette tendresse qu'elle aimait ma sœur Hortense, touchée néanmoins du peu de santé que

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 196-198.

<sup>10</sup> Marie Mancini rédige ses Mémoires entre 1672 et 1675. Nous citons l'édition suivante : Mancini Hortense et Marie Mancini, *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, G. Descot (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1965.

j'avais, qu'elle attribuait à cette étroite clôture et à l'air qu'on y respirait, qui était à la vérité très méchant, elle me reprit chez elle.<sup>11</sup>

### ***Le rêve d'un gouvernement idéal comme réponse au gouvernement défaillant***

Dès le récit de son enfance, Marie Mancini affiche la marginalisation dont elle est la victime au sein de sa famille. L'origine de la mésentente, l'âge de la jeune femme et les motifs de sa mise à l'écart lavent Marie Mancini de tout soupçon de culpabilité. S'il existe un conflit familial, il n'est le fait que d'affinités électives qui, très tôt, n'ont pas joué en sa faveur. Cette condition qui dépasse la mémorialiste offre une clé de lecture à tous les conflits familiaux qui sont rapportés ensuite dans ses Mémoires. Arrivée en France, elle est tenue loin de la cour :

Ma mère, à raison de ma vivacité, et qui n'avait pas pour moi l'affection qu'elle avait pour mes autres sœurs, me tenait presque toujours enfermée, et veillait sur moi de si près que je ne sortais jamais qu'en sa compagnie, néanmoins je ne laissais pas d'en être fort charmée. Les duretés qu'elle avait pour moi me paraissaient d'autant plus grandes qu'elle avait d'extrêmes indulgences pour mes sœurs et qu'elle leur donnait beaucoup de liberté [...]. Je lui dis avec quelque aigreur que, si ma sœur Hortense méritait mieux que moi par sa beauté d'être la première dans son affection, elle savait du moins que j'étais son aînée. Ma mère fut si outrée de ce reproche qu'elle dit à mon oncle qu'il était impossible de vivre avec moi, et qu'il serait plus à propos de me faire religieuse que de me laisser dans le monde, où elle prévoyait bien que je serais très malheureuse puisque je n'avais ni docilité, ni considération pour les personnes même à qui je devais le plus de respect.<sup>12</sup>

La mise en évidence d'une situation injuste, soulignée à grand renfort d'hyperboles, place la mémorialiste dans une position de victime, et tend à susciter la compassion chez le lecteur. Marie Mancini se peint dans une situation aussi paradoxale qu'injuste : alors que sa fratrie est nombreuse, elle apparaît en recluse. En outre, elle souligne une injustice fondée sur la différence de traitement dont elle est victime. Appelée en France pour paraître à la cour par son oncle, elle est méprisée par sa mère et écartée de la stratégie de glorification familiale. La figure maternelle n'est, dès lors, jamais l'objet de révérence. On peut, sur ce point, noter qu'à la différence d'Anne-Marie-Louise d'Orléans-Montpensier, Marie Mancini ne met pas en scène le compromis qui rétablirait l'harmonie sociale. A la mort de sa mère, elle écrit :

Enfin elle se porta mieux, mais sa convalescence fut suivie d'une maladie beaucoup plus dangereuse que la première qui mit fin à sa vie. L'éducation, après l'être, est le plus riche présent que les pères puissent faire à leurs enfants, mais il est de très grande importance qu'elle soit accompagnée de quelque douceur ; parce que la trop grande sévérité ne sert bien souvent qu'à les dépouiller de cette affection naturelle, l'amour et la crainte ne s'accordant pas bien ensemble. J'ai éprouvé ce que je dis en moi-même, et la crainte où ma mère m'avait tenue s'était si fort emparée de mon imagination que, deux ans après sa mort, je me la représentais encore en vie dans mes songes, et même

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 97-98.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 103-104.

en veillant, il me semblait que je la voyais, et cette seule appréhension me faisait une peine extrême.<sup>13</sup>

A aucun moment le récit de mort ne donne lieu à une déploration ou à un éloge funèbre<sup>14</sup>. Là aussi, les Mémoires de Marie Mancini diffèrent de beaucoup d'autres. Mademoiselle, par exemple, saisit l'occasion de la mort de son père pour afficher une réconciliation posthume avec lui :

Toutes les choses qui s'étoient passées entre nous me revenoient, non pour lui en savoir mauvais gré ; mais pour me donner de l'inquiétude si j'avois pu avoir, dans ces temps-là, manqué au respect à quoi j'étois obligée envers lui. Toutes ces pensées me tourmentèrent fort et redoublèrent ma douleur. Car quoique je connusse, plus je m'examinois, le peu de faute que j'avois eu à tout cela, je ne laissois pas d'avoir un chagrin mortel que Monsieur avant que de mourir n'eût pas connu mes tendres et respectueux sentiments pour lui et la méchanceté de ceux qui lui avoient dit le contraire. Cela m'occupa quelques nuits que je fus sans dormir.<sup>15</sup>

C'est sur ce schéma que se fondent la plupart des récits de mort des parents dans les Mémoires d'Ancien Régime : les brouilles sont oubliées au profit d'un témoignage de respect envers le défunt<sup>16</sup>. Chez Marie Mancini, en revanche, la mort de la mère sert à une réflexion morale quant à la fonction des pères. L'absence du père dans ses Mémoires permet à Marie Mancini de dresser un portrait *in absentia* d'un gouvernement familial idéal. Parce que l'autorité a présenté des défaillances par un traitement injuste des membres de la famille, elle peut être redéfinie par la mémorialiste qui propose ici un modèle d'éducation, prenant son expérience en contre-modèle. Ici, la mémorialiste ne propose aucune réconciliation. Toutefois, elle transmet à son lectorat un idéal de gouvernement des familles, par contraste avec son vécu. Marie Mancini ne rejette pas l'autorité : elle propose d'en infléchir les modes d'expression, et s'inscrit dans un ordre convenu, en substituant « les pères » à la mère, gouvernement défaillant. Son opposition à un mode de gouvernement domestique, en somme, n'est en aucun cas un manifeste contre le principe du gouvernement domestique.

Il ne s'agit en effet jamais d'opposer au gouvernement un discours de contradiction ferme : tout au contraire. Si les êtres peuvent être faillibles, l'institution familiale et son gouvernement supportent un idéal. Cette concession faite à l'autorité est la condition *sine qua non* d'un discours convenu, qui permet et la réconciliation reconstruite par le texte, et la légitimation de la parole du mémorialiste. La situation de conflit avec l'autorité doit rester un moment temporaire. Le mémorialiste, aristocrate de son temps, et pas iconoclaste extravagant, n'aspire en effet qu'à la narration du retour à l'ordre social, qui lui rend sa place pleine et entière dans la société, avec sa capacité d'influence et d'action. Ce retour à une situation d'harmonie, effective ou rêvée, où la solidarité traditionnelle reprend ses droits est plus encore marqué dans les récits de réconciliation.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 105-106.

<sup>14</sup> Voir par exemple les Mémoires d'Henri de Campion (*Mémoires de Henri de Campion*, M. Fumaroli (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1990, p. 202) ou de Pierre Thomas du Fossé (*Mémoires de Pierre Thomas sieur Du Fossé*, F. Bouquet (éd.), Ch. Métérie, Rouen, 1876, vol. 3, p. 285), par exemple.

<sup>15</sup> Anne-Marie-Louis d'Orléans-Montpensier, *op. cit.*, vol. 3, p. 419.

<sup>16</sup> Les récits de mort des parents empruntent largement au grand cérémonial tel qu'il est identifié par Michel Vovelle, *La mort et l'Occident*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 2000.

## Vers la réconciliation : idéal d'harmonie familiale.

### *Pardonner et oublier.*

Ma haine va mourir, que j'ai crue immortelle ;  
Elle est morte, et ce cœur devient sujet fidèle  
Et prenant désormais cette haine en horreur,  
L'ardeur de vous servir succède à sa fureur.<sup>17</sup>

Au dénouement *Cinna*, tragédie à fin heureuse, Corneille rétablit l'ordre naturel et Émilie qui était entrée en conflit avec l'État, qui lui constituait un substitut paternel met fin à la situation de désordre politique qu'elle avait engendrée et assure, par son retour dans le giron de l'autorité consacrée, l'harmonie sociale. Lorsqu'ils consentent à la réconciliation, les mémorialistes ne vont pas opérer sur un autre modèle : il s'agit d'accorder au conflit une fin digne et héroïque. De la sorte, l'aristocrate retrouve la place qu'il avait perdue. Et c'est tout l'intérêt d'une réconciliation qui se double du paradigme de l'oubli. Les Mémoires vont paradoxalement mettre en scène l'effacement d'une partie de l'histoire narrée. Alors qu'ils constituent des écrits du souvenir et de la remémoration, ils inscrivent en eux-mêmes un oubli concerté, qui souligne la dynamique du pardon. Après la Fronde et au cœur de son exil, la Grande Mademoiselle est informée de la présence de la cour non loin, et est autorisée à rendre hommage à la reine, sa tante et dépositaire de l'autorité familiale et royale.

Comme je fus proche du carrosse de la reine, ils firent halte et se mirent en escadron entre son carrosse et le mien ; car je mis pied à terre à vingt pas de celui de la reine, à qui je baisai la robe et les mains. Elle me fit l'honneur de m'embrasser et de me dire qu'elle était bien aise de me voir ; qu'elle m'avoit toujours aimée ; qu'il y avoit eu des temps où elle avoit été fâchée contre moi ; qu'elle ne m'avoit point su mauvais gré de l'affaire d'Orléans ; mais que pour celle de la porte Saint-Antoine, si elle m'avoit tenue elle m'auroit étranglée. Je lui dis que je méritois bien de l'être puisque je lui avois déplu ; mais que c'étoit un effet de mon malheur de m'être trouvée avec des gens qui m'avoient engagée à des choses, où mon devoir m'obligeoit d'en user comme j'avois fait. Elle me dit « J'ai voulu vous parler de cela d'abord, et vous dire tout ce que j'avois sur le cœur ; mais j'ai tout oublié ; il n'en faut plus parler, et soyez persuadée que je vous aimerai plus que je n'ai jamais fait. »<sup>18</sup>

Très nettement, les paroles d'Anne d'Autriche telles que les rapporte la Grande Mademoiselle viennent assurer son retour plein et entier à la fois à la cour, mais aussi dans le réseau des affections familiales. On observe un rituel de la réconciliation, adossé à une structure narrative claire qui constitue un effet de *zoom* historique sur l'action du mémorialiste. Le récit relate une crise qui met en valeur les talents de réparateur du mémorialiste, et témoigne de la capacité du moi à réparer quelque chose. L'énonciation des reproches est suivie d'excuses, d'une délégation de la faute à une autre autorité (« des gens qui m'avaient engagée à des choses »), et

---

<sup>17</sup> Corneille, *Cinna*, V, 3

<sup>18</sup> Anne-Marie-Louise d'Orléans-Montpensier, vol. 3, p. 110-111.

d'une sorte de *tabula rasa* convenue<sup>19</sup>. L'oubli des fautes institue un idéal de solidarité familiale retrouvée. Immédiatement après cette scène, la princesse est présentée aux nièces de Mazarin par son lien de parenté : en lui rendant ce rang familial, Anne d'Autriche lui rend aussi sa place dans le monde et à la cour. Le récit institue alors un nouveau départ, après lequel la *gens* se trouve régénérée. Les récits qui rapportent ces rituels sont des moyens de témoigner de cette régénération et de la vitalité dont la communauté familiale est toujours porteuse. Le rituel est peu ou prou le même lors de sa réconciliation avec le prince de Condé, son cousin.

Les compliments finis, nous nous avouâmes l'aversion que nous avions eue l'un pour l'autre : il me confessa avoir été ravi, lorsque j'avais eu la petite vérole, avoir souhaité avec passion que j'en fus marquée et qu'il m'en restât quelque difformité, et qu'enfin rien ne pouvait ajouter à la haine qu'il avait pour moi. Je lui avouai n'avoir jamais eu joie pareille à celle de sa prison ; que j'avais fort souhaité que cela arrivât et que je ne pouvais songer à lui que pour lui souhaiter du mal. Cet éclaircissement dura assez longtemps, réjouit fort la compagnie, et finit par beaucoup d'assurances d'amitié de part et d'autre.<sup>20</sup>

Ce cas de réconciliation familiale emprunte plus ou moins les mêmes paramètres : un face-à-face a lieu, ou chaque parti expose ses reproches et fautes, et accepte sans condition apparente de faire table rase d'un passé que le texte a certes rappelé, mais que le lecteur est prié de mettre de côté pour la suite du récit : le texte est donc à la fois archive, mise en mémoire, et mise en oubli. Il consigne les termes d'une brouille pour mettre en scène une réparation. De la sorte, le mémorialiste, qui a construit une image glorieuse de lui-même au sein du récit du conflit, construit une image idéale de la caste familiale lors de la réconciliation.

### ***Ethos de la contrition : le retour du fils prodigue ?***

S'il constitue un possible, dans le récit comme dans l'histoire, l'oubli n'est cependant pas une règle absolue, et s'il advient, c'est aussi au gré de la repentance des différents membres de la brouille initiale. La réparation prétendument opérée par celui qui écrit peut être soutenue par un *ethos* de la contrition. Le récit, pour construire l'image contrite du mémorialiste, institue une tension entre sa faute et son retour dans le giron de l'autorité domestique.

L'un des principaux pouvoirs du gouvernement domestique consiste à assurer les mariages des filles de la famille, c'est-à-dire les léguer à un autre gouvernement, celui du mari. Est alors créée une sorte de double-allégeance de la femme au sein des deux lignées auxquelles elle s'attache : le père, l'époux. Parce que cette forme d'exercice de l'autorité familiale met en jeu des enjeux politiques pour les familles, et des enjeux sentimentaux pour les individus, elle est au cœur de certaines tensions au sein des familles. Ainsi Mademoiselle s'oppose-t-elle à Louis XIV et à son père, qui lui exposent régulièrement des projets de mariage : le refus d'épouser le roi du Portugal la conduira à l'exil<sup>21</sup>. M<sup>me</sup> de la Guette<sup>22</sup>, qui défie l'autorité paternelle en la matière.

---

<sup>19</sup> En effet, le récit (*Ibid.*, vol. 4 p. 25) de la mort d'Anne d'Autriche suggère qu'elle n'a pas pardonné à Mademoiselle.

<sup>20</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 303-304.

<sup>21</sup> Voir Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste : une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989.

<sup>22</sup> Catherine de la Guette écrit ses Mémoires dans les années 1670 et est, fait rare, publiée de son vivant en 1681. Nous empruntons nos exemples à Catherine de la Guette, *Mémoires de Madame de La Guette écrits par elle-même*, M. Cuénin (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1982.

Mon père, qui était persécuté de gendres prétendants m'en disait toujours quelque mot à la traverse, quoi qu'il m'eut promis de ne m'en plus parler. Mais comme les pères sont nos supérieurs, ils ne nous tiennent parole que tant qu'il leur plait & nous devons toujours écouter ce qu'ils nous disent avec respect, puisqu'ils ne recherchent que notre avantage. Il en fut tout autrement à mon égard, la forte inclination que j'avais pour le Sieur de la Guette me porta à la désobéissance, ce que les filles bien nées ne doivent jamais faire. Il est vrai que ma mère et ma sœur approuvèrent mon choix ce qu'elles me fortifièrent de plus en plus dans ma résolution, le jugeant digne de moi. [...] Mon père vint à son tour faire des menaces, et me dit nettement qu'il me défendait de le voir, qu'il ne voulait pas pour gendre un homme si emporté, et qu'il n'en fut plus parlé.

[...] Nous fumes mariés à deux heures après minuit et ensuite l'on dit la messe. L'église était tout devant notre logis. Mon père ne sut rien de tout ce qui se passait et dormait paisiblement. [...] l'on est fort rigoureux en France à l'endroit de ceux qui assistent à ces sortes de mariages qui se font contre la volonté des pères, et je ne conseillerai jamais à aucune fille de faire ce que j'ai fait, car j'ai connu depuis que c'est une grande faute, que la désobéissance sur le fait du mariage, j'en ai demandé pardon à Dieu du plus profond de mon âme.<sup>23</sup>

Le propos de la mémorialiste est double et paradoxal. En effet, bien qu'allant à l'encontre de l'ordre établi en contractant un mariage sans le consentement de son père, et même en dépit d'une interdiction exprimée par lui, elle ne cesse d'ajouter à son discours des mentions quant à la nécessaire obéissance des filles à leurs pères en la matière. Dans ses Mémoires, M<sup>me</sup> de la Guette ne fait jamais état de regrets quant à son mariage, qui pourraient justifier sa position. Son mariage est en effet une réussite personnelle, et elle célèbre sans cesse la valeur qu'elle accorde à son époux et les vertus de leur amour. Toutefois, la contrition de la mémorialiste et ses prescriptions morales permettent d'envisager le retour à l'ordre patriarcal originel, duquel elle admet le bien-fondé autant que la marginalité de sa propre conduite. Est alors mis en évidence un idéal de paix familiale : pour ne pas avoir à assumer une réconciliation, la mémorialiste invite à ne pas désobéir, et neutralise ainsi la portée contestataire de son propre geste. C'est plus tard dans le récit qu'est donnée à lire la scène de réconciliation à proprement parler, permise par l'intermédiaire de la duchesse d'Angoulême, et organisée devant témoins.

J'étais dans un petit cabinet avec mon mari ; l'on me fit entrer la première. Je courus me jeter aux pieds de mon père pour lui embrasser les genoux et versai quantité de larmes qui parlèrent en ma faveur ; car mon père aussitôt me releva et me baisa, me disant avec des yeux un peu humides : « Je vous pardonne. » Mon mari entra ensuite. M. le duc d'Angoulême le présenta à mon père et lui dit : « Voilà votre gendre, qui est fâché de vous avoir déplu. » Son Altesse mit la main sur l'épaule de mon mari pour le faire pencher un peu plus bas ; mais il demeura ferme et ne fit sa révérence que comme à l'ordinaire. Dans ce moment ils s'embrassèrent. Chacun témoigna de la joie, et nous particulièrement, qui étions les parties plus intéressées.<sup>24</sup>

Si le discours moral de M<sup>me</sup> de la Guette sur l'autorité des pères intervient, dans les Mémoires, avant le récit effectif de la réconciliation, c'est qu'elle la prépare. En effet, au moment

---

<sup>23</sup> L'épisode du mariage clandestin de M<sup>me</sup> de la Guette, semé des actions et des réactions de son père, est relaté sur une quinzaine de pages, *Ibid.*, p. 53-66.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 71.

de l'écriture, tout est accompli et la mémorialiste ne masque pas sa reconversion à l'ordre patriarcal d'origine. La scène de l'« accommodement » participe d'un rituel, à l'instar de celles que nous avons vues plus haut. Toutefois, la mise en scène de soi est particulièrement marquée par le *pathos* déployé. Ici, la mémorialiste adopte une posture pathétique : le mouvement « me jeter aux pieds de mon père », la mention des larmes et des baisers posés sur les genoux, montrent une contrition active de la part de la mémorialiste. Là où le retour au giron familial allait de lui-même, sans ostentation d'excuses ni de suppliques, dans les Mémoires de Mademoiselle<sup>25</sup>, ceux de M<sup>me</sup> de la Guette soulignent la récusation de la faute par une demande physique de pardon. Les paroles rapportées du duc d'Angoulême rappellent encore qu'il s'agit non tant d'une scène de réconciliation égale qu'une scène d'expiation d'une faute. Cette expiation permet de faire cohabiter au sein du texte la faute et sa neutralisation même.

Chez Bussy-Rabutin<sup>26</sup>, le procédé de contrition, pour être présent, permet en outre une réflexion sur le genre même de l'écriture des Mémoires, et éclaire sensiblement les autres écrits auxquels nous avons pu être confrontés. Son père croit mourir et lui confie qu'un ami, Guénaut, lui doit de l'argent. Or, le père ne meurt pas, mais le mémorialiste a profité de cet aveu pour le trahir : il a réclamé l'argent dû, et l'a dépensé pour « une amourette ». La trahison va motiver un discours de repentance et assurer un retour à l'idéal de solidarité familiale.

A la fin de cette campagne, mon père, son mal augmentant, se fit porter à Amiens; et comme il fut à l'extrémité [...] il me dit [...] qu'il n'y avoit qu'une seule chose où il n'avoit pas pris toutes les sûretés qui étoient nécessaires à ses héritiers, qui étoit trois mille pistoles qu'il avoit données à garder à Guénaut, son médecin et son ami, dont il n'avoit point de billet, mais qu'il étoit homme de bien et qu'il ne nieroit pas ; et ensuite il me donna sa bénédiction. Cependant il ne mourut pas alors ; et quelques jours après ayant un peu repris ses forces, il s'en vint dans son carrosse à Paris et m'amena avec lui. [...] il est envoyé à la succession de Marie de Rabutin-Chantal] Cependant je ne partis pas après qu'elle fut faite, quoique mon père me l'eût ainsi ordonné : ce qui m'empêcha, fut une amourette que j'avois alors ; et, parce que l'argent me manqua bientôt, la nécessité me fit ressouvenir de ce que m'avait dit mon père étant à l'extrémité à Amiens; et, sans considérer les suites de sa colère, j'écrivis un billet à Guénaut [...]. Guénaut, qui ne comprit pas que mon père m'eût pu dire un secret qui n'étoit qu'entre eux deux, que pour la raison que je lui alléguois, ne fit aucune difficulté de me donner de l'argent [...]. Il sut que je l'avois trompé, de sorte qu'il me fallut chercher ailleurs d'autres ressources : et comme je me préparois à partir, n'ayant plus de quoi subsister, mon père me fit mander que je l'attendisse. Cependant lorsqu'il fut arrivé il ne me voulut pas voir ; et pour parler franchement, je trouve qu'il avoit raison ; car enfin je lui avois désobéi : je m'étois servi d'une confiance qu'il avoit eue en moi, pour prendre son argent et l'employer à de folles [...]. On s'étonnera peut-être de ma sincérité, et en effet il ne se voit point de mémoires où l'on parle de soi comme on parle d'autrui : les plus honnêtes gens qui en ont fait n'ont pas augmenté leurs bonnes actions, mais ils ont supprimé leurs mauvaises. Pour moi, qui ai un amour naturel pour la vérité, je ne la puis cacher, quand même elle est contre moi ; et je trouve ceux qui se veulent faire connoître à la postérité autrement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un borgne qui se feroit peindre avec deux bons yeux : quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit obliger les gens de qui je dis les vérités de se faire justice. Mais

---

<sup>25</sup> On notera néanmoins que le vocabulaire employé est le même : on s'accuse d'avoir « déflu » à l'autorité familiale.

<sup>26</sup> Bussy-Rabutin rédige ses Mémoires de 1665 à 1680. Nous empruntons nos exemples à Roger de Bussy-Rabutin, *Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, L. Lalanne (éd.), Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1882, 2 vol.

pour revenir à mon père, sa colère contre moi ayant duré près de trois mois, il me pardonna et m'envoya en Nivernois assembler son régiment.<sup>27</sup>

On remarque que l'*ethos* de la contrition est associé au pacte mémorialiste de sincérité. Si Bussy-Rabutin admet sa faute et donne à la sanction et au mécontentement de son père toute justification, c'est qu'il doit, pour assurer la valeur d'exemplarité de son propos, admettre ses fautes. Il ne s'agit, en réalité, pas tant d'afficher la réconciliation avec son père que d'insister sur la valeur d'un jugement juste. On voit ici comment les valeurs aristocratiques et les codes familiaux s'imbriquent avec les constantes du genre des Mémoires. Pour que la parole du mémorialiste soit recevable, il doit donner à son lecteur des garanties de sa sincérité : l'aveu des fautes manifestes qu'il a commises, notamment devant le gouvernement familial, et par extension devant l'ordre social établi, participe de sa légitimité. Partant, et parce que le texte a rejoué, au gré de stratégies rhétoriques – discours de contrition, de pardon, de réconciliation –, les conflits, et les a inscrits dans un parcours rituel allant de l'erreur à au pardon par l'oubli, et donc à un idéal de paix des familles retrouvé, le mémorialiste affirme sa liberté à établir le récit de sa vie. Il ne s'agit en somme pas de nier les conflits ou les erreurs commises : on assiste, au contraire, à une neutralisation de leurs effets. Le pardon que le mémorialiste s'accorde, soit par le biais d'une posture de victime, soit par le biais de paroles rapportées des uns et des autres (« Je vous pardonne. »), lui rend sa juste place au sein de la communauté familiale. Ainsi, loin d'être orphelin, ou d'être à la marge, le mémorialiste ne cesse de prouver, par son discours et ses artifices, qu'il pleinement intégré à la *gens*, parce qu'il refonde le cercle relationnel qui constitue la famille, et affirme son identité autant que sa position dans le groupe.

Les Mémoires apparaissent en définitive comme une œuvre qui vient consacrer la repentance de celui qui les écrit, comme une sorte de chemin purificateur qui acte la réconciliation, parfois *post-mortem*, puisque le mémorialiste y fait part de ses fautes et, ce faisant, donne crédit à son discours de vérité. Le pardon du représentant du gouvernement familial est assuré, soit par le temps, soit par les actes, en vertu de « la force du sang »<sup>28</sup>. Or, le mémorialiste s'attache à mériter ce retour à l'ordre par son œuvre et l'ensemble de sa conduite, qui doit perpétuer un idéal familial. C'est *a posteriori* que le mémorialiste se montre digne du pardon paternel, par un retour à un système d'autorité établi. Le désaveu rétrospectif de la résistance envers l'autorité rachète la désobéissance et, au gré d'un contre-modèle de comportement, invite les lecteurs, la descendance, à ne pas reproduire une action qui va à l'encontre du gouvernement familial. Bussy-Rabutin et M<sup>me</sup> de la Guette l'affichent tout particulièrement. L'oubli de la faute, du hiatus qu'on a constitué dans la hiérarchie familiale contribue à rétablir la solidarité, à réinvestir le champ de l'harmonie sociale en évitant aux successeurs de rompre le pacte d'autorité établi entre la figure paternelle, le *pater familias* – le mémorialiste tend à devenir cette figure, lui-même – et les membres de la famille.

C'est notamment pour cette raison que la mention du pardon et de la réconciliation est importante. Le discours du mémorialiste est d'autant plus légitime qu'il prétend avoir été lavé de ses fautes par le représentant de l'autorité lui-même. La confession à laquelle il se livre place le chef de famille en position supérieure, lui rend toute sa légitimité, une légitimité d'autant plus consentie qu'elle n'exerce plus son autorité dans le présent. Si Bussy-Rabutin, M<sup>me</sup> de la Guette ou Mademoiselle peuvent accorder à leurs parents une victoire posthume dans le rapport de force établis entre eux, c'est bien parce que ceux-ci sont tous, au moment de l'écriture, défunts. Le respect de la mémoire des pères participe ainsi d'une amnésie consentie, et représentée comme mutuelle. Les paroles d'Anne d'Autriche, rapportée par Mademoiselle, sont significatives.

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 14-15.

<sup>28</sup> C'est une expression assez courante au XVII<sup>e</sup> siècle, qu'on retrouve notamment sous la plume de M<sup>me</sup> de Sévigné.

L'oubli est une convention sociale bien plus qu'un simple pardon. En effet, la duchesse de Montpensier s'étonne, plus loin dans ses Mémoires, de n'être pas conviée au chevet de la reine mourante. Le pardon n'a jamais été vraiment consommé. C'est au gré d'un oubli consenti et social que se renoue l'harmonie familiale, et cet oubli de la faute, ce pardon public, est volontiers mis en scène par les mémorialistes qui ont à cœur de montrer comment les liens, pour s'abîmer – les conflits sont très nombreux, souvent davantage même que les réconciliations – ne se brisent jamais. C'est l'assurance d'une posture édifiante où le mémorialiste, en dépit de ses fautes, se voit absout devant la postérité parce qu'il obtient le pardon et un droit à l'oubli au sein même de sa famille. Sans cela, le mémorialiste serait un marginal ; or, c'est une position inconcevable au sein de l'aristocratie.

## **Bibliographie.**

### *Textes du XVII<sup>e</sup> siècle*

- BUSSY-RABUTIN, Roger de, *Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, L. Lalanne (éd.), Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1882, 2 vol.
- CAMPION, Henri de, *Mémoires de Henri de Campion*, M. Fumaroli (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1990.
- CORNEILLE, Pierre, *Cinna ou la clémence d'Auguste*, in *Œuvres complètes*, G. Couton (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2003, 3 vol.
- LA GUETTE, Catherine de, *Mémoires de Madame de La Guette écrits par elle-même*, M. Cuénin (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1982.
- MANCINI, Marie, *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, G. Doscot (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1965.
- MONTPENSIER, Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires de M<sup>lle</sup> de Montpensier, petite-fille de Henri IV*, A. Chéruel (éd.), Paris, Charpentier, 1858, 4 vol.
- THOMAS DU FOSSE, Pierre, *Mémoires de Pierre Thomas sieur Du Fossé*, F. Bouquet (éd.), Ch. Métérie, Rouen, 1876.

### *Critique*

- AMOSSY, Ruth, *La présentation de soi : ethos et identité verbale*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « L'interrogation philosophique », 2010, 1 vol.
- BRIOT, Frédéric, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994.
- GARAPON, Jean, *La Grande Mademoiselle mémorialiste : une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989.
- LESNE-JAFFRO, Emmanuèle, *La poésie des mémoires (1650-1685)*, Paris, H. Champion, 1996.
- MEIZOZ, Jérôme, *Postures littéraires, Mises en scène modernes de l'auteur*, Genève, Slatkine, coll. « Postures littéraires », 2007.

